



MÉTHODOLOGIE

Enquête en ligne auto-administrée auprès de chefs d'entreprise, réalisée du 20 avril au 3 juin 2026.

259 questionnaires complets recueillis.
Résultats issus de données déclaratives.



Les champs et effectifs sont rappelés sous chaque indicateur.

Les résultats doivent être interprétés avec prudence, notamment pour les sous-populations à effectifs réduits.



1. PROFIL DES RÉPONDANTS

259

questionnaires
complets recueillis

Champ : ensemble des répondants
– n = 259

58 %

d'entreprises
de moins de
11 salariés

Champ : ensemble des répondants
– n = 259



La collecte couvre la quasi-totalité du territoire, avec une représentation plus marquée en Auvergne-Rhône-Alpes (24 %).



2. PLACE DE LA PLÂTRERIE TRADITIONNELLE

74 %

exercent la plâtrerie avec
d'autres activités du bâtiment

Champ : ensemble des répondants
– n = 259

39 %

pratiquent la plâtrerie
traditionnelle

Champ : ensemble des répondants
– n = 259

90 %

réalisent des enduits
intérieurs en plâtre

Champ : entreprises pratiquant
la plâtrerie traditionnelle – n = 100



3. COMPÉTENCES ET TRANSMISSION

69 %

jugent le recrutement plus
difficile en plâtrerie
traditionnelle qu'en
plâtrerie sèche

Champ : entreprises pratiquant la
plâtrerie traditionnelle – n = 100

40 %

ont refusé ou reporté
des chantiers faute de
personnel formé

Champ : entreprises pratiquant la
plâtrerie traditionnelle – n = 100

88 %

n'ont pas mobilisé de
formation continue en
plâtrerie traditionnelle

Champ : entreprises pratiquant la
plâtrerie traditionnelle – n = 100

58 %

ne comptent qu'un seul
tuteur en capacité de
transmettre

Champ : entreprises pratiquant la
plâtrerie traditionnelle et disposant
d'au moins une personne en capacité
de transmettre – n = 94



À RETENIR

La plâtrerie traditionnelle demeure une activité complémentaire pour une partie des entreprises. Elle repose sur des compétences spécifiques et se heurte à des difficultés de recrutement, à un faible recours à la formation continue et à une transmission des compétences assurée **par un nombre limité de tuteurs au sein des entreprises.**



La transmission des compétences repose principalement sur un nombre limité de tuteurs, majoritairement expérimentés, traduisant une forte dépendance aux ressources internes des entreprises.